

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 novembre 2020</b>	<b>N° 2020-442</b>

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE  
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU  
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT  
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI  
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN  
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC  
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT  
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL  
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN  
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET  
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

**EXCUSE(S) :**

M. Philippe POUTOU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00  
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45  
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PEScina à partir de 15h40  
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45  
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20  
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PEScina à partir de 15h40  
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 15h40  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 novembre 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction du développement économique</b>	<b>N° 2020-442</b>

---

**Contrat de Codéveloppement CODEV 4 - Action de soutien au plan d'action communal en faveur du commerce de proximité - Subvention de Bordeaux Métropole à la commune du Bouscat - Subvention et convention 2020 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'activité économique générée par les habitants, les actifs, et les visiteurs est essentielle pour la création de richesses, d'emplois et la qualité de vie des territoires. Le dynamisme et la diversité des activités commerciales et artisanales de proximité a également des répercussions directes sur leur attractivité économique globale et sur leur image.

Après plusieurs décennies de développement de grandes polarités commerciales de destination, portées par des opérateurs immobiliers spécialisés, un développement plus équilibré et durable des territoires est à présent recherché. Les nouvelles aspirations des consommateurs convergent avec la volonté des élus de structurer leurs villes sur les bases d'une plus grande proximité, d'une meilleure mixité des fonctions urbaines et d'un apaisement des déplacements.

Au cœur des nouveaux enjeux urbains et économiques, la place du commerce et de l'artisanat se renforce dans les villes et les quartiers. Cette tendance est accompagnée par la volonté affirmée des communes d'agir directement sur leur tissu commercial, dans un objectif de diversification et d'équilibre.

Soucieuse de soutenir la vitalité commerciale de l'ensemble de son territoire, Bordeaux Métropole a mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement des initiatives communales. Ainsi, le Plan d'action en faveur du commerce (adopté par le Conseil métropolitain du 23 mars 2018) ouvre aux communes la possibilité de solliciter l'aide de la Métropole pour financer leurs plans d'action en faveur du commerce de proximité (actions de communication, animations, partenariat avec les associations de commerçants...). La participation de BM s'élève à 50% de la dépense éligible plafonnée à 8 000 euros TTC.

Dans ce cadre, la ville du Bouscat a souhaité faire appel au soutien de la Métropole pour mener des actions d'accompagnement des commerçants, fortement impactés par les travaux de la ligne D du tramway puis par la crise sanitaire de la Covid19. Depuis 2018, les échanges réguliers entre la Ville et les commerçants ont permis la co-construction et la réalisation d'actions d'animation pérennes (défilés de mode, animations musicales, rencontres festives, achats de tickets de parking...). Ils ont aussi favorisé la création de deux associations de commerçants et artisans.

Le programme des actions de soutien au commerce porté par la Ville pour 2020 a dû être adapté au contexte sanitaire et les animations initialement prévues tout au long de l'année seront concentrées sur la

période de cette fin d'année. Le descriptif des actions et le budget détaillé correspondant sont annexés à la présente délibération.

Le financement de ces actions est prévu dans le contrat de co-développement CODEV4 2018/2020, établi entre la commune et Bordeaux Métropole. La fiche/action correspondante (n° C040690079) prévoit l'attribution, répartie sur deux ans, d'une aide de 4 000 € pour une dépense éligible plafonnée à 8 000 €.

Ainsi, par une demande en date du 6 août 2020, Le Bouscat a sollicité l'attribution par la Métropole d'une subvention de 2 000 € sur la base d'un montant de dépenses éligibles de 4 000 € et d'un budget prévisionnel global de 8 245 €, pour le financement de ses actions de soutien au commerce menées en 2020.

<b>Budget prévisionnel 2020</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>€ TTC</b>	<b>Recettes</b>	<b>€ TTC</b>
Animation et communication	8 245	Le Bouscat	6 245
		Bordeaux Métropole	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 245</b>		<b>8 245</b>
		<i>% de participation de BM / Budget global</i>	24,25%

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention en une seule fois, subvention qui sera créditée au compte de la commune selon les procédures comptables en vigueur.

La commune fournira dans les 6 mois suivant la réalisation des actions et au plus tard le 31 août 2021 :

- le budget définitif réalisé des actions,
- un compte rendu qualitatif du programme d'actions.

Ces documents seront signés par le Maire ou toute personne habilitée.

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

**VU** le Plan de soutien en faveur du commerce approuvé par le Conseil métropolitain du 23 mars 2018,

**VU** la délibération cadre sur les contrats de codéveloppement 2018/2020 du conseil métropolitain en date du 27 avril 2018 et la fiche action n°C040690079,

**VU** la demande de subvention formulée par la commune du Bouscat en date du 6 août 2020,

**ENTENDU** le rapport de présentation

### **CONSIDERANT QUE**

- la demande de subvention présentée par la commune correspond aux actions prévues dans le contrat de CODEV 2018/2020 et qui sont conformes au Plan de soutien au commerce de Bordeaux Métropole,

- les actions soutenues dans ce cadre participent à l'animation du tissu commercial de proximité de la commune et donc du territoire métropolitain, tissu commercial qui doit d'autant plus être soutenu en cette période de crise sanitaire et économique,

## DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer à la commune du Bouscat une subvention de 2 000 € pour 2020 sur la base d'un montant de dépenses éligibles de 4 000 € et de dépenses prévisionnelles de 8 245€ TTC, pour la mise en œuvre de ses actions de soutien au commerce,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention,

**Article 3 :** d'imputer la dépense sur le budget principal ou annexe de l'exercice 2020, chapitre 65, article 657341, fonction 632.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 DÉCEMBRE 2020</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>2 DÉCEMBRE 2020</b>	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER